L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 17 SEPTEMBRE 1880. 54me Année.

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI. 17 SEPTEMBRE 1880.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

POUR PRESIDENT :
WINFIELD SCOTT HANCOCK,
DE LA PENNSYLVANIE.

POUR VICE PRÉSIDENT :
WILLIAM H. ENGLISH,
DE L'INDIANA.

ENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Jules A[illegible]nseau, tout le contenu du magasin de Mme C. Piffet, 127 rue du Canal.
Par Stern & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et brodequins.

La nomination de l'honorable John S. Billiu.

Les pièces relatives à la nomination de cet honorable candidat, par la convention de Morgan City, pour représenter au Congrès le troisième district de la Louisiane, nous sont arrivées hier soir à une heure qui ne nous permettait pas d'en entreprendre la traduction, mais nous avions annoncé depuis longtemps cette nomination comme un fait accompli dans l'opinion publique des douze paroisses de l'ouest qui composent le Troisième District, et chacun sait qu'aucun journal n'a devancé l'*Abeille* dans l'expression de ses vœux à ce sujet. Nous étions pour M. Billiu à l'époque où il fut nommé une première fois par la convention de district qui se réunit à la Nile-Orléans en avril dernier, immédiatement après l'ajournement des Chambres, et depuis ce jour nous n'avons cessé de faire valoir la suprême convenance de ce choix.

Nous avions pour cela deux raisons majeures : Premièrement, M. Billiu, comme membre de la chambre, y avait joué un rôle on ne peut plus recommandable et par son indépendance et par sa grande intelligence des affaires et par son talent de discussion. Il n'est pas nécessaire de parler ici de son intégrité qui est connue de tous. Secondement, parce qu'il nous paraissait important de donner un successeur à l'homme qui, depuis 1876, avait représenté au Congrès le Troisième District de cet Etat. Cet homme avait eu le malheur de faire un peu trop parler de lui soit dans le parlement, soit en dehors du parlement. Si les facultés intellectuelles ne lui manquaient pas, il ne semblait pas, car nous n'affirmons rien, être à l'abri de tout reproche sous le rapport des facultés morales, et le moment nous paraissait venu de lui donner un remplaçant.

En tout autre temps ou toute autre circonstance, de pareilles peccadilles auraient pu passer inaperçues. M. Acklen est jeune, aimable, spirituel, et il n'a eu, au bout du compte, que les défauts de la jeunesse. Ce n'est pas à nous de dire que ces défauts ont été plus prononcés chez lui que chez un autre, et nous nous garderons bien de rendre un jugement qui pourrait être taxé de calomnie ou tout au moins de médisance. Aussi, comme nous le déclarons plus haut, nous n'affirmons rien, et nous croyons que le plus grand malheur qui soit arrivé à M. Acklen, c'est d'avoir eu pour concurrent un homme parfaitement honorable et universellement estimé.

Et M. Acklen ne pourra pas se plaindre de M. Billiu qui s'est conduit envers lui de la manière la plus loyale et la plus délicate. En effet, M. Billiu, ayant appris qu'il contestait la validité de la nomination faite par la convention de district réunie à la Nouvelle-Orléans, s'est empressé d'y renoncer en conseillant à ses amis de convoquer une convention nouvelle devant laquelle M. Acklen pourrait faire valoir ses titres. C'est ce qui a été fait ; la convention nouvelle, composée des délégués des douze paroisses, s'est assemblée à Morgan City, et a confirmé par acclamation la désignation de M. Billiu à la candidature congressionnelle pour le troisième district de la Louisiane.

Le vote en faveur de M. Billiu a donc été unanime, et même l'honorable W. W. Pugh, qui avait été porté comme président provisoire par les partisans de M. Acklen, a refusé de se joindre à eux quand ils se sont retirés de la convention et a voté pour son concurrent. Ainsi, M. Billiu a été proclamé à l'unanimité comme le candidat régulier du parti démocrate du troisième district aux élections congressionnelles de novembre prochain.

Nous demanda à M. Acklen et à ses amis le conseil de se soumettre de bonne grâce à ce double verdict dont l'autorité morale ne peut être mise en doute. Si M. Acklen persistait dans son refus, il perdrait, sans profit, tout droit à être compté désormais comme démocrate dans les rangs du parti, attendu que sa désertion actuelle pourrait lui être funeste. Mais nous ne pensons pas qu'il pousse l'esprit de rancune au point de favoriser directement le candidat du parti républicain. Il reviendra à de meilleurs sentiments ; il ne fera pas contre M. Billiu ce qu'il ne voudrait pas que M. Billiu fît contre lui en pareil cas.

Au résumé, M. Acklen a une liberté que personne ne lui conteste, et nous ne pouvons lui présenter que des considérations d'honneur politique qui n'ont d'autre valeur morale que celle qu'il voudra bien leur accorder. Mais s'il les compte pour rien, nous espérons qu'il se trouvera dans le Troisième District Congressionnel assez d'électeurs patriotes pour faire échouer le plan de M. Acklen et pour faire triompher le candidat de la démocratie.

La conférence entre le Gouverneur et les capitaines de bateaux à vapeur, qui devait avoir lieu hier, suivant les renseignements qu'on nous avait donnés, aura lieu demain, samedi, 25 du courant, à la Maison d'Etat.

M. Ernest Lagarde part, ce soir, à 6 heures, par le chemin de fer de la Mobile, pour le collège Mont Ste Marie, au Maryland; il y amène plusieurs nouveaux élèves.

En voyage.—Nous apprenons que M. Edouard Marx, de la maison Marx frères, rue du Canal 73, si favorablement connue dans le commerce des habillements confectionnés, est parti hier pour le Nord où il compte faire des achats considérables d'articles nouveaux pour la saison prochaine. Nous souhaitons à M. Marx un bon voyage et une bonne chance, et nous espérons qu'il nous reviendra bientôt avec un stock d'habits digne d'attirer l'attention du monde élégant.

Grande variété de pantoufles en tous genres à l'Etoile Rouge.

—Dans son audience du 27 août, le conseil municipal de Roubaix a émis l'avis qu'il y a lieu de fixer à cinq mètres la distance à laquelle les cafés et les débits de boissons pourront être établis autour des édifices consacrés à un culte quelconque, des cimetières, des hospices.

Un quai de vidange.

Le Conseil de ville vient de passer une ordonnance adoptant l'offre d'un entrepreneur pour la construction d'un quai de vidange devant la rue du Quartier, presque à la limite inférieure du Second District. Sans vouloir soutenir qu'un quai de vidange en cet endroit ne soit pas chose utile, nous dirons que le choix de ce local ne répond nullement aux besoins les plus pressants des vidangeurs d'une certaine partie de la ville. De quoi se plaignent-ils? Ils se plaignent d'être obligés de faire de longs trajets pour vider leurs barils, chacune de leurs charrettes ne pouvant faire que deux voyages par jour, quand elles partent du fond du Premier District et du Quatrième District et à plus forte raison quand elles partent du Sixième.

Donc, pour les vidangeurs de cette partie de la ville, qui est la plus considérable en étendue et en population, la construction d'un nouveau quai de vidange devant la rue du Quartier, à la basse extrémité du Second District, ne sera pas une amélioration dont ils puissent se féliciter beaucoup. Evidemment ces entrepreneurs de vidanges seront obligés d'élever leurs prix ce qui retardera immensément ces sortes d'opérations dans tous les quartiers au-dessus de la rue du Canal. On sait d'expérience que la plupart des propriétaires tâchent d'éviter cette dépense la plus possible, et même d'y échapper, par la seule raison qu'ils ne sont pas en état de la faire.

Cela s'est vu particulièrement cette année où nombre de maisons n'ont pas été occupées tout le temps, ou n'ont été occupées que par des locataires payant mal ou ne payant pas du tout.

Avant de déterminer la location d'un quai de vidange, il aurait fallu, ce nous semble, tenir compte de ces considérations et aviser au moyen de répondre au vœu du plus grand nombre des intéressés. Il y avait naguères un quai de vidange devant la rue Race, presque à l'extrémité supérieure du premier district; ce qui était indispensable pour le service du premier et du quatrième district, et les vidangeurs pouvaient alors exploiter leur industrie à bon marché. On a supprimé ce quai parce que cette partie du port étant occupée par de nombreux navires, les capitaines s'étaient plaints des mauvaises odeurs que répandait dans le voisinage le versement des barils dans le bateau qui devait en verser lui-même le contenu au milieu du fleuve.

Il nous semble qu'il eût été facile d'empêcher cet inconvénient par des désinfectants puissants répandus au moment même où ces versements avaient lieu. Ce n'étaient pas les résidants qui se plaignaient, attendu que la rue de la Levée devant la rue Race, n'est occupée en grande partie que par des presses à coton ou des entrepôts de bois ou d'autres gros matériaux dont la garde n'exige que la présence d'un personnel insignifiant par le nombre.

Les résidences se trouvant plus en arrière, n'avaient pas à souffrir de ce versement de vidanges, et nous ne comprenons pas pourquoi il a été supprimé en cet endroit. D'ailleurs, à supposer qu'il fallut céder aux plaintes des capitaines de navires dans l'intérêt du commerce, raison qui pour nous a un grand poids, on aurait pu construire un quai de vidange au-dessus de la rue Jackson et dans le voisinage de l'Avenue de la Louisiane, et ce quai eût servi à la moitié du premier district, à tout le quatrième et à une partie du sixième.

Nous ignorons ce qu'on pourrait faire pour l'autre partie du sixième district et pour tout le septième, mais il est évident qu'on ne peut exiger des vidangeurs qu'ils envoient leurs charrettes de Carrollton à la rue du Quartier. Ce trajet leur prendrait toute une journée et le nettoyage d'une fosse coûterait 18 à 20 piastres au lieu d'en compter sept ou huit, ce que les trois quarts des propriétaires ne pourraient payer attendu que les trois quarts des maisons dans le sixième et dans le septième district ne rendent pas cela en toute l'année.

Dans notre opinion, le mieux serait de construire un quai de vidange dans chaque district de la ville, et tant que cela ne sera pas fait, l'administration sanitaire ne pourra compter sur l'exécution de ses règlements. Si cette administration, qui se compose aujourd'hui du Bureau de Santé, du Conseil de Ville et de l'Association Auxiliaire qui a conquis des titres à l'estime publique par les grands services qu'elle a gratuitement rendus au département de la salubrité générale, si cette administration, disons-nous, ne peut trouver le moyen de rendre plus exécutables qu'elles ne le sont aujourd'hui les opérations de vidange, il est inutile pour elle de lancer des arrêtés ou des menaces de poursuites, on n'en tiendra pas compte, et ses entreprises de salubrité seront toujours incomplètes.

Alors, à quoi servira-t-il d'assainir un ou deux quartiers, quand les autres resteront dans une condition assez mauvaise pour faire naître la peste et la propager partout? On voit dans les derniers rapports des inspecteurs sanitaires que plus de 12,000 fosses n'ont pas été vidées cette année. Nous n'en sommes nullement surpris, quand nous savons que cette inexécution vient surtout du défaut d'argent chez les propriétaires. Ces propriétaires ne peuvent pas employer à cela des ressources qu'ils n'ont pas.

Il faut donc aviser au moyen de faire exécuter à bon marché cette grande opération annuelle des vidanges. Cette difficulté résolue, pas ne serait besoin d'un aussi grand nombre d'inspecteurs sanitaires, car chaque propriétaire s'empresserait spontanément de faire nettoyer la fosse de la maison qu'il habite ou celle de la maison qu'il loue. Si cette difficulté est insoluble par la voie fluviale, il faut chercher une autre voie et examiner la question du versement des barils de vidange sur les derrières de la ville, comme cela s'est pratiqué pendant si longtemps et comme cela se pratique encore à Paris, bien qu'aujourd'hui on y sente le besoin de faire écouler ces ordures par des égouts les conduisant à la Seine. Mais à Paris, il y a une forte pente de terrain qui nous manque ici. Bien que la Seine ne soit qu'un ruisseau comparativement au Mississippi, on s'en sert pour y verser toutes les immondices d'une ville qui n'a pas moins de deux millions d'habitants, et cette pauvre Seine reçoit et avale tout sans qu'il en résulte sur ses bords aucune infection quelconque, car il n'y a jamais eu de plainte à ce sujet. Evidemment nous avons ici beaucoup de progrès à faire avant de pouvoir nous flatter de posséder un système sanitaire modèle, mais quelque soit le système proposé, il ne faut pas oublier que le succès dépendra du bon marché de son exécution pour les habitants.

Faites vos achats de chaussures à l'Etoile Rouge.

Pour l'oreiller sanitaire et traversin pour sommiers—matelas de mousses et de plumes, allez au palais de meubles de Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido.

—La *Démonstration*, journal clérical de Lyon, est sous le coup de poursuites pour outrages au président de la République.

Fort Espagnol.—Il y avait un monde fou hier soir au Fort Espagnol et les trains ont redoublé de vitesse pour suffire au transport de tous les passagers. Nous n'avons pas besoin de dire qu'ils sont tous revenus enchantés de leur course qui, vu la célérité de la locomotive, ne leur a pas pris plus de temps qu'une visite faite en char à cheval dans l'intérieur de la ville. A part les attraits de toutes sortes qu'on trouve au Fort Espagnol, il faut avouer que la campagne qu'on traverse pour y arriver est admirablement belle. On voit d'abord dans toute son originalité le coteau de la Métairie dont le pittoresque étonne dans un pays où il y en a si peu ; ensuite on cotoie le lac Pontchartrain sur le quel la vue se porte avec délice comme sur un nouveau paysage de théâtre, et bientôt après on entend les sons harmonieux de l'orchestre du Prof. Moeseje qui fait réellement des merveilles. On a remarqué que le programme d'hier soir était des plus riches et ainsi il sera ce soir et demain pour la dernière fois. Il n'y aura plus de concert à partir de dimanche prochain. Qu'on ne l'oublie pas!

M. PHILIP WERLEIN, RUE DU CANAL 135, a maintenant en magasin plus de 100 pianos. Ils remplissent son premier et son second étage. On ne pourrait pas trouver un stock semblable en toute la ville. Les meilleurs de ses pianos sont les Chickering. On en a fabriqué plus de 60,000 en cinquante ans. A l'exposition de Paris en 1867, les Chickering ont reçu une médaille d'or et M. C. T. Chickering, chef de la maison, a été décoré de la croix de la Légion d'honneur, il y a treize ans. Le piano droit de Chickering est l'égal de quelque piano que ce soit dans le monde, et beaucoup d'artistes considèrent ces instruments comme les meilleurs.

Les pianos Mathushek deviennent à la mode en cette ville et sont garantis pour leur solidité et *durabilité*. Vous êtes invité à venir examiner ces beaux pianos. Dans notre stock il y a nombre de pianos droits de Pleyel du prix de $75, $150 et $200 et des orgues pour églises et résidences particulières.

Musique. Les instruments de musique les plus nouveaux et les plus récents d'importation directe en gros et en détail. Vous trouverez le stock de Werlein extraordinairement attrayant.

Pour la chaussure solide et élégante, l'Etoile Rouge.

Les terres publiques.

On écrit de Washington, en date du 11 :

La colonisation des terres publiques de l'Ouest a donné cette année des résultats sans précédents. M. Williamson, commissaire du bureau général des terres, en examinant les opérations de ce bureau, a été surpris lui même de l'importance de ces résultats, surtout en ce qui concerne les "Homesteads" (concessions gratuites) pendant l'année fiscale qui vient d'être close.

Nous donnons ci-dessous un état comparatif des terres aliénées par le gouvernement pendant les neuf dernières années; cette comparaison permet de se rendre compte de l'augmentation dont nous parlons.

Les ventes de terres à raison de $1,25 à $2,50 l'acre ont atteint les chiffres que voici :

Années	Acres.	Années.	Acres
1871	1,363,982	1876	640,691
1872	1,370,220	1877	740,646
1873	1,626,266	1878	877,555
1874	1,941,345	1879	622,573
1875	743,091	1880	1,455,734

Le tableau suivant donne les résultats pour les "homesteads."

Années.	Acres.	Années.	Acres
1871	4,600,326	1876	2,875,900
1872	4,671,332	1877	2,117,098
1873	3,793,612	1878	4,411,344
1874	3,518,891	1879	5,264,414
1875	2,356,057	1880	6,070,507

Cet état, comme on peut le remarquer, donne le chiffre énorme de plus de 6 millions d'acres aliénées pendant l'année finissant le 30 juin dernier. En présence de ces progrès si rapide de la colonisation, on peut prévoir que, dans quelques années il ne sera plus possible de trouver des terres arables disponibles, surtout dans la région des terres à froment du Nord Ouest.

En outre des chiffres mentionnés ci-dessus, 2,129,705 acres de terres ont été concédées suivant les conditions du Timber Act pendant la même année.

Le rendez-vous de tous les étrangers : Etoile Rouge.

L'impôt des patentes depuis 1859.—Le dernier Bulletin de statistique publie une série de tableaux indiquant le développement successif de l'impôt des patentes depuis 1859. Bien qu'étant incomplet, ce travail, publié par le ministère des finances, est fort intéressant, car il fait ressortir l'augmentation excessive que l'impôt des patentes a subie depuis 1859.

En 1859, 1,437,922 personnes étaient assujetties à l'impôt des patentes et étaient imposées d'après un droit fixe variant selon la profession du patentable et la valeur locative. Le produit de l'impôt était à cette époque de 49,378,012 fr. répartis proportionnellement sur une valeur locative de 579,806,453 fr., donnant un produit moyen de 34 fr. 34 par assujetti.

Aujourd'hui le produit du principal de l'impôt des patentes s'élève à 80,040,970 fr. répartis entre 1,640,764 personnes et proportionnellement à une valeur locative de 1,023,380,607 fr., soit une moyenne de 48 fr. 73 par patentable et une augmentation de 202,842 imposés. L'accroissement de l'impôt des patentes est donc de 30,662,958 fr. et encore dans cette somme n'est pas comprise le produit des centimes additionnels. L'augmentation du nombre des patentables ne suffit pas à expliquer la progression des recettes qui provient pour la plus grande partie de l'accroissement continu des taux employés par l'industrie, accroissement qui actuellement est évalué à plus de 400 millions.

Puissante organisation chinoise.—Une société chinoise qui a pris le nom de Gee Gung Tong et est, dit-on, la anciennement d'une grande organisation politique secrète ayant pour objet le renversement de la présente dynastie en Chine, vient de faire construire ici, dans l'allée Spofford, un vaste batiment en briques et à trois étages, où sera établi un temple avec ses idoles, tandis que le reste du batiment sera affecté aux salles de conférence. Cette société compte ici dix mille membres et sera en correspondance avec celle de la Chine où les adhérents sont au nombre de 1 million 500,000.

Concurrence chinoise. — Le steamer chinois *Chokang* a déjà commencé à faire concurrence à la Compagnie de la Malle du Pacifique, sous le rapport du prix du fret. Il apporte d'Honolulu, parmi son chargement, cinq cents régimes de bananes, pour lesquels il a exigé seulement 50 cents par régime au lieu de 75 cents, comme les steamers de la Malle.

(*Courrier de San Francisco.*)

—M. Victorien Sardou a fait hommage de son *Discours sur les prix de vertu* à quelques amis particulièrement dignes d'apprécier et d'imiter les bons exemples qui s'y trouvent glorifiés.

Sur l'exemplaire offert à l'auteur de la *Belle Hélène* et de la *Grande-Duchesse*, on lit cette dédicace :

"Je te défie bien de mettre ça en musique."

"V. SARDOU."

A ce défi, M. Offenbach, qui est en ce moment en villégiature au pavillon Henri IV, à Saint-Germain, a immédiatement répondu par l'envoi d'une sorte de récitatif écrit sur la première phrase du discours de M. Victorien Sardou :

"Messieurs,

" Je ne connais pas, dit Sénèque, de " plus beau spectacle que la vue de " l'honnête homme luttant courageuse- " ment contre l'adversité." Il y a mieux pourtant. C'est la vue de l'homme de bien secourant l'infortune."

Bien plus, il paraît que le maestro a promis de composer et d'envoyer, pour par jour, la musique d'une phrase nouvelle, jusqu'à parfait achèvement. Naturellement, les morceaux varieront suivant le caractère des divers passages du discours académique. Jamais on n'aura vu pareille orgie de musique. C'est en autrement fort que l'Histoire de France en madrigaux!

L'Etoile Rouge coin Canal et Bienville.

La plus grande maison de chaussures, au Sud l'Etoile Rouge.

Nouvelles télégraphiques.

FRANCE.

M. de Freycinet en danger.

Londres, 11 septembre.—On télégraphie de Paris au *Daily News* : "M. Devès a convoqué une réunion spéciale de la gauche républicaine. Une formidable attaque s'organise contre M. de Freycinet."

Le conseil des ministres, sous la présidence de M. Grévy, a été convoqué par M. de Freycinet pour le 18 de ce mois; il décidera de la conduite qui devra être suivie à l'égard des congrégations religieuses.

QUESTION D'ORIENT.

La question monténégrine.

Londres, 11 septembre.—Le correspondant du *Guardian* de Manchester à Raguse télégraphie en date de mercredi : "Les Turcs se sont décidés à agir à la dernière heure. Riza Pacha a envoyé aujourd'hui cinq bataillons de Scutari pour effectuer la cession de Dulcigno. Riza Pacha a réussi à corrompre les chefs de Scutari les plus turbulents. L'encouragement que la Porte a donné jusqu'à présent aux Albanais fait toutefois douter de la sincérité de ses intentions. Si les Albanais exécutent leurs menaces de s'opposer aux troupes turques, la Porte peut s'en laver les mains alléguant l'impossibilité de faire entendre raison aux musulmans. Je suis venu ici de Dulcigno par le Monténégro, après avoir été averti par le comité de la Ligue que par suite de l'affluence de fanatiques de l'intérieur, il ne pouvait plus répondre de ma sûreté. Le spectacle de la flotte européenne mouillée dans la rade est magnifique.

L'amiral russe, qui est revenu mardi de Cettigne, dit que le prince de Monténégro n'est pas disposé à recourir à la force pour obtenir possession de Dulcigno, parce qu'il craint que cela ne provoque une invasion générale du Monténégro par les Albanais. Les Albanais sont campés dans des montagnes inaccessibles du côté de la mer, et les puissances ne se sont pas entendues pour un débarquement de troupes. D'ailleurs la position de l'amiral Seymour est peu digne d'envie à raison des jalousies internationales qu'on ne cache que faiblement."

L'attitude des puissances.

Londres, 11 septembre—Le *Times* publie la dépêche suivante de Vienne : "On croit dans les régions diplomatiques que les puissances sont arrivées jeudi dernier à une entente par suite de laquelle la question monténégrine peut être considérée comme réglée.

Le *Times*, discutant ce matin les bruits suivant lesquels l'Angleterre et la Russie adopteraient une action isolée sur la question monténégrine, s'exprime ainsi : "Non-seulement il n'y a pas lieu de prévoir une telle conduite de la part de l'Angleterre, mais il y a tout lieu de la croire impossible. Le parlement étant en vacances, il ne saurait y avoir aucun démenti officiel direct, mais nous pouvons comparer les dernières déclarations des ministres avec ces rumeurs et ces insinuations."

Quadruple alliance.

Londres, 12 septembre.—La question d'Orient menace d'amener de graves complications, probablement une guerre générale européenne. Les récentes entrevues entre le prince de Bismarck et le baron Haynerle ont abouti à la conclusion d'une alliance entre l'Autriche, l'Allemagne et la Roumanie. Celle-ci sera érigée en royaume ayant son intégrité et son indépendance garanties par les deux autres puissances, de sorte que la Russie se trouvera chassée de la péninsule des Balkans. De son côté l'Italie, s'étant entendue avec l'Autriche au sujet du littoral de l'Adriatique, entrera dans la triple alliance. Elle a fait des ouvertures dans ce sens et un de ses agents est allé à Vienne porteur des préliminaires d'un traité. De Vienne il est parti pour Friedrichsruhe, ce se trouve le prince de Bismarck.

Changement ministériel en Turquie.

Constantinople, 12 septembre.—Le cabinet a été reconstitué comme suit : Safi Pacha, premier ministre, en remplacement de Kadri Pacha; Server Pacha, président du conseil d'Etat, en remplacement d'Aarifi Pacha; Assin Pacha, ministre des affaires étrangères, en remplacement d'Abeddin Pacha; Nazif Pacha, ministres des fondations pieuses; Raif Pacha, ministre du commerce; Kiamil Pacha, ministre de l'instruction publique, en remplacement de Munif Effendi. Les autres ministres gardent leur portefeuille.

L'opinion de la "Revue des Deux-Mondes."

Paris, 12 septembre.—Les avis sont partagés sur l'effet de la démonstration navale. Le Havre croit que la paix de l'Europe est sérieusement menacée. Néanmoins la Revue prétend que les puissances étant alliées si loin doivent accepter les conséquences et poursuivre la politique déjà commencée ; que la question de la frontière monténégrine ne saurait être réglée que par la pression des puissances qui y sont intéressées. En même temps la Revue prévoit une sérieuse résistance de la part de la Turquie à cette intervention générale dans ses affaires. Quoi qu'il en soit, les cabinets des divers pays chercheront une solution pacifique des difficultés actuelles, parce qu'aucun d'eux n'a intérêt à causer le démembrement de l'empire ottoman.

L'influence russe dans la Bulgarie et la Roumélie.

Londres, 12 septembre. — Un correspondant viennois dit que les avis de Philippopolis continuent à apporter des détails de l'activité croissante de la Russie en vue du mouvement unioniste dans la Roumélie orientale. "Le sort de cette province continue le correspondant, n'est plus entre les mains des habitants bulgares. La Russie y règne en souveraine. Il y a des commandants russes indépendants dans douze villes de la province et six seulement ont des préfets du pays. Une entente entre les préfets et les commandants russes suffirait pour la proclamation de l'union bulgare. Il n'y aurait pas besoin de l'assentiment du gouvernement provincial. Que la Russie officielle ou même non-officielle donne le signal, et à tout moment le pays peut être mis en feu, car la Russie a le commandement presque illimité des forces armées de la Roumélie orientale."

Résurrection du carlisme en Espagne.

Londres, 11 septembre.—On télégraphie de Madrid au "Standard" que des mesures vont être prises dans les provinces basques pour mettre le clergé à la raison et fortifier les mains des autorités. Les dernières élections ont rempli les conseils généraux des provinces basques de carlistes et de démocrates. Presque tous les candidats ministériels ont échoué.

Le duc de Cambridge à Berlin.

Berlin, 12 septembre.—Le duc de Cambridge assistait aux manœuvres de l'armée allemande. Il a été reçu très cordialement par l'empereur et les Berlinois, ostensiblement parce qu'il est commandant en chef des troupes d'Angleterre, mais en réalité parce que c'est un ancien Guelfe et l'héritier présomptif au trône de Hanovre. Sa réconciliation est un triomphe pour la Prusse.

Le duel dans l'armée allemande.

Londres, 12 septembre—On télégraphie de Berlin : "La manie du duel dans l'armée allemande augmente dans des proportions alarmantes. Le comte de Goltz, de l'état-major général, a été tué par un autre officier dans une rencontre à Fulda." Le général comte von der Goltz est un des aides-de-camp de l'empereur, mais il n'est guère probable qu'il s'agisse de lui dans le duel.

Le Czar et la princesse Dolgorouki.

Saint-Pétersbourg, 12 septembre—L'empereur de Russie, retourne à Livadia avec la princesse Dolgorouki. Elle ne veut consentir qu'à un mariage public régulier. Cette prétention cause un vif émoi à Saint-Pétersbourg.

Pension à la veuve d'un homme d'Etat.

Londres, 12 septembre—Une pension de £500 a été accordée sur la liste civile à lady Stratford de Redcliffe et à ses filles non mariées, en considération des longs services publiques de feu lord Stratford de Redcliffe.

Le Vésuve et les touristes.

Londres, 11 septembre—On mande de Naples qu'un torrent de lave s'est échappé du Vésuve et a coulé non loin du nouveau chemin de fer qui conduit au cratère. Quelques touristes ont été blessés.

Chaussures en tous genres, à l'Etoile Rouge.

Le Canal Interocéanique et ses riverains.

Nous lisons dans le *Herald* :

Voilà seize mois que le vicomte Ferdinand de Lesseps a convoqué son congrès d'ingénieurs à Paris pour ratifier ses vues touchant le canal de Chagres, et huit mois qu'il a officiellement inaugaré les travaux de construction sur l'isthme de Panama. Considérant l'âge avancé de cet éminent gentleman et la rapidité avec laquelle les travaux devaient être poursuivis, il est singulier que nous ayons si peu entendu parler soit de la théorie soit de la pratique des canaux interocéaniques pendant ces quelques derniers mois. Sans doute nous avons parfois été informés que le vicomte s'est montré inopinément sur quelque point de l'Europe et a proclamé aux chambres de commerce et aux comices agricoles "qu'il a la route, les navires et l'argent itou," mais ces avis comptent pour peu dans l'accomplissement de la grande entreprise.

Le principal résultat pratique, jusqu'à présent, de la visite de M. de Lesseps dans l'Amérique Centrale, a été de faire prendre aux chevaux les trois républiques les plus rapprochées du canal. Le Costa Rica se trouve engagé à la fois dans des querelles avec le Nicaragua et la Colombie au sujet de leurs frontières respectives, et la Colombie vient d'avancer une prétention extraordinaire à la possession de toute la côte de ces deux petites Républiques sur l'Atlantique et la mer des Antilles jusqu'au cap Gracias à Dios. Cette prétention absurde est inouie se base sur un ordre soi-disant émané du gouvernement espagnol en l'an 1810—l'année de la révolte contre l'Espagne—proscrivant au capitaine-général de Bogota d'occuper la côte plus haut mentionnée. Il est inutile de dire que l'ordre resta lettre morte et qu'on n'en a jamais entendu parler avant la présente année, où quelque industrieux antiquaire colombien l'a exhumé des archives pour servir de prétexte à la Colombie d'utiliser sa juridiction sur les routes rivales.

D'autre part, l'ambitieux et pointilleux président de Costa-Rica, le général Thomas Guardia, a pris ombrage des termes de la concession accordée le 25 mai par le Nicaragua à M. Menocal, et il a publié une protestation formel e contre la violation des droits territoriaux du Costa-Rica et spécialement contre l'insulte indirecte à son honneur et à sa dignité. Le navire de guerre *Iranx*, du Costa Rica, va arriver à Punta Arenas de San Francisco, où il a reçu d'importantes réparations; les chaudières de la canonnière *Alexeda* sont activement remplacées, et le *Herada* est prêt à s'armer d'une batterie qu'il attend. Le pauvre Nicaragua est sans défense contre de semblables "monarques de la mer," et les ports de Corinto et de San Juan del Sur sont à la merci du colérique dictateur du Costa-Rica. C'est déjà une très jolie querelle, et son dénouement fournira une lecture intéressante pour les prochains mois d'hiver.

—Aussitôt qu'il s'agit du *Canal de Suez*, le mot de hausse vient naturellement sous la plume. L'action a encore monté de 1,312 50 à 1,318 75 pour fin août, et à 1,323 75 pour un septembre ; les primes dont 10 fr. pour cette dernière date se sont échangées entre 1,355 et 1,360 fr ; les parts de fondateur ont atteint le prix de 40,000 fr.; elles restent à 39,900 fr.

Les recettes continuent à être fort bonnes ; la décade d'août a produit 1,140,000 francs ; la même période de l'année dernière avait fourni que 890,000 fr. l'année passée. Le mois d'août 1880 a donné 3,020,000 fr ; il n'avait procuré, en 1879, que 2,600,000 fr. Enfin, les encaissements des huit premiers mois de l'exercice en cours ont monté à plus de 27 millions et demi, tandis que ceux de la même période de l'an dernier ne se sont chiffrés que par 20 millions de francs.

Le Canal de Panama. — La réunion des membres du syndicat et des porteurs de parts de fondateurs, dans la séance d'aujourd'hui, a accordé à l'unanimité des voix, le droit à M. de Lesseps de créer, s'il le juge à propos, cent nouvelles parts de fondateurs dont il aura la libre disposition.

Aujourd'hui il n'a été pris aucune autre résolution.

Il y a toujours économie à acheter ses chaussures à l'Etoile Rouge.

NOUVELLE-CALEDONIE.

La Question Canaque.

(Extrait du "Néo Calédonien" de Nouméa)

Après les évènements de 1878, sur la côte ouest, l'administration avait chargé une commission de rechercher les causes qui avaient pu les déterminer. Nous ignorons si les conclusions de cette commission ont été publiées ; mais beaucoup pensaient, dans le moment, que nous devions en grande partie nos malheurs aux mesures prescrites par la nouvelle législation domaniale. Les Canaques interrogés à cet égard disaient et disent encore que leur but était d'effrayer tellement les colons, par l'énormité des leurs forfaits, que les survivants quitteraient l'île et que les étrangers qui en entendraient parler ne seraient plus tentés d'y venir. C'est donc évidemment l'envahissement des terres qu'ils redontent le plus; et, bien que leur nombre décroisse rapidement et que leurs besoins suivent même progression, ils tiennent tout autant à leur patrimoine, et ils ont été voir d'un très mauvais œil l'administration des domaines leur retrancher de droite et de gauche des villages entiers, et cela sans aucun dédommagement.

Nous retrouvons là les conséquences du droit de conquête; assurément l'administration domaniale vise à tirer partie de ce qu'elle dit être sa propriété; elle prétend que les Canaques occupent, sans les utiliser, dix fois plus de terres qu'il ne leur en faudrait raisonnablement pour leurs cultures, ce qui est vrai du reste; et, partant de là, elle pousse l'indigène pour faire place à d'autres sur lesquels elle pourra prélever un revenu... Mais dans tout cela où est la faute du colon? L'immigrant arrive; il demande du terrain; on lui dit : "Mettez-vous là!" Il s'y installe tout naturellement et croit n'avoir affaire qu'à l'Etat. Mais un beau jour il est incendié, pillé, mutilé par des gens qui prétendent que cet homme est chez eux! La situation est donc des plus fausses; si l'Etat est réellement possesseur du territoire qu'il concède aux colons, il lui incombe d'en assurer à ces derniers la paisible jouissance et de garantir leur sécurité; si les naturels sont encore les maîtres du sol, qu'on laisse alors les nouveaux venus traiter avec eux, à leurs risques et périls.

On a remarqué que pendant toute la durée du système des permis d'occupation qui exigeaient la cession préalable des indigènes, ceux-ci n'ont point récriminé et ont ostensiblement respecté les conventions qu'ils avaient signées de leurs croix. — Les Canaques "vendaient" alors et l'Etat venait ensuite réclamer son dû sous prétexte de garantie de sécurité, etc., qu'on se pourvoit attendre. Aujourd'hui les Canaques ne "vendent" plus, l'Etat "prend tout et vend" directement lui-même. Ce procédé doit soulever forcément de graves mécontentements quelque part. Quoi qu'il en soit, en cette occasion du moins, on ne peut nier que l'Etat soit le seul coupable, le colon qu'on attire d'Europe, qu'on amène gratuitement par navires de l'Etat, est la victime sans doute, mais la victime innocente et qui ne saurait rien changer à la situation.

Aux contribuables délinquants
DÉPARTEMENT DES FINANCES,
Hotel de Ville,
Nile Orléans, 16 septembre 1880.

CONFORMÉMENT à l'ordonnance No 6632, série administrative, je suis autorisé à recevoir les taxes pour 1880 sans aucun intérêt ou aucun frais jusqu'au VENDREDI, 1er octobre 1880. Après ce temps l'intérêt sera compté à partir du 31 mars, ainsi que tous les autres frais que la loi impose. Je vous adresse cet appel afin que la ville puisse payer ses obligations courantes, y compris les professeurs et instituteurs des écoles publiques, la police et les travailleurs.

ALF. H. ISAACSON,
Administrateur des Finances.
17 sept.

Décédée, le 16 septembre, à 1 heure a. m., MARIE LAURE BOUCHEREAU, fille de feu Louis Boucherean et dame Noémie Landry. Les amis et connaissances des deux familles sont respectueusement invités à l'enterrement qui aura lieu ce matin, vendredi, 17 septembre, à 10 heures a. m. précises. Le corps est exposé rue Dumaine, entre Romparte et Ste Claude.

Décédée hier, à deux heures et demie du matin, MARIE SCHEDOM, âgée de 61 ans, née à Bordeaux, France, épouse de Jacques Cornu. Les amis et connaissances de la famille Cornu sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu ce matin à dix heures. Le convoi mortuaire partira de sa dernière résidence, No 238 rue Marigny, entre Robertson et Claiborne.

De la part de la famille.

Décédée jeudi, 16 septembre, à 6 heures de l'après-midi, à l'âge de 60 ans, Madame CORA MORET, native de la Nouvelle-Orléans. Ses amis, connaissances et parents sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à cinq heures. Le convoi partira de sa dernière résidence rue Romparte, entre Esplanade et Kerlerec.

Décédé hier, le 16 septembre, à 2 heures P. M., J. D. OLIVIER, âgé de 43 ans, fils de Veuve F. P. Ducongé et de feu J. D. Olivier. Les amis et connaissances des familles Olivier, Ducongé, ainsi que de son beau-frère